

Décision DG n° 2023-72 du 23/05/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Analyse initiale des études MetaPreg » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2022-44 du 7 octobre 2022 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Analyse initiale des études MetaPreg » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2022-45 du 7 octobre 2022 portant nomination d'un Comité scientifique temporaire « Analyse initiale des études MetaPreg » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire « Analyse initiale des études MetaPreg » pour la durée du mandat restant à courir :

- Monsieur KHOURI (Charles)
- Monsieur OLLIER (Edouard)

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 23 mai 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale